

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon la directive européenne 2001 / 58 / CE

Produit : **EFFERBAKTOL 125 granulés**

Version n°03 du 14/09/2005

1 - Identification du produit et de la société

Désignation commerciale : **EFFERBAKTOL 125 granulés**

Utilisation : produit chimique utilisé en œnologie

Fournisseur : Société MARTIN VIALATTE - 79 AV. A.A. Thévenet - BP 1031 - 51319 MAGENTA

Tél . 00 33 (0)3 26 51 56 45 – Fax 00 33 (0)3 26 51 87 60

Numéro d'appel d'urgence : ORFILA 00 33 (0)1 45 42 59 59

2 - Composition/ Information sur les composants

- Métabisulfite de potassium
K2S2 O5

N° CAS : 16731-55-8

N° CE : 240 – 795 – 3

Symbole de danger : Xi irritant

Phrases de risques : R31 - R37 - R41

- Bicarbonate de potassium

N° CAS : 298-14-6

N° EINECS : 206 – 059 – 0

3 - Identification des dangers

Risque de lésions oculaires.

Produit irritant pour les voies respiratoires

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit : EFFERBAKTOL 125 granulés

Version n°03 du 14/09/2005

4 - Premiers secours

Retirer les vêtements imprégnés

En cas d'inhalation : apport d'air frais, secours médical

En cas de contact avec la peau : Laver à fond à l'eau et au savon

En cas de contact avec les yeux : Laver à fond à l'eau courante pendant 15 mn en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion : faire boire de l'eau abondamment.

En cas d'ingestion ou de malaises dus à l'inhalation des poussières : apport d'air frais, secours médical.

Indications pour le médecin

Dangers : en cas d'ingestion, risque de formation de dioxyde de soufre par réaction avec l'acide gastrique.

5 - Mesure de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction recommandés : Eau

Risques particuliers : Dioxyde de soufre.
Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie à proximité.

Equipement particulier de protection : Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations : L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures individuelles de prévention : Eviter la formation de poussières. Assurer une ventilation adéquate.

Mesures de protection de l'environnement : Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

Procédés de nettoyage/ramassage : Pour de grandes quantités. Ramasser par un moyen mécanique. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Résidus. Ramasser par un moyen mécanique. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit : EFFERBAKTOL 125 granulés

Version n°03 du 14/09/2005

7 - Manipulation et stockage

Manipulation : Eviter la formation de poussières. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées.

Protection contre l'incendie et l'explosion : La substance/le produit n'est pas combustible.

Stockage : Séparer des acides et des substances formant des acides. Séparer des agents oxydants. Ne pas stocker avec : nitrate de sodium, nitrite de sodium, sulfure de sodium.
Autres données sur les conditions de stockage : Conserver dans un endroit frais. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

8 - Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail :

7446-09-5 : Dioxyde de soufre
VME 5mg/m³ ; 2 ppm (VLEP-INRS (FR))
VLE (FR) 10 mg/m³ ; 5 ppm (VLEP-INRS (FR))

Equipement de protection individuelle :



Protection respiratoire :

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations faibles ou de durée d'action courte : Filtre à particules types P1 ou FFP1 (faible capacité de rétention pour particules solides par ex. EN 143, 149).



Protection des mains :

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé : index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374) : par ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloropène (0,5 mm), chlorure de polyvinyle (0,7 mm), entre autres
Remarque complémentaire : les données sont basées sur des contrôles internes, des données bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est noté que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie selon EN 374, compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (par ex. la température). Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.



Protection des yeux :

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Mesures générales de protection et d'hygiène :
Se laver les mains et / ou le visage avant les pauses et après le travail.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE**Produit : EFFERBAKTOL 125 granulés**

Version n°03 du 14/09/2005

9 - Propriétés physiques et chimiques

Aspect	: Granulés blancs
Odeur	: odeur de SO ₂ piquante
Température de décomposition	: 150° C
Solubilité dans l'eau à 20°C	: 335 g/L
pH (solution à 20 %)	: 6,3 ± 0,5
Masse volumique	: 1100 à 1200 kg/m ³

10 - Stabilité et réactivité

Décomposition thermique	: > 150 °C
Matière à éviter	: acides – agents d'oxydation – nitrites - nitrates
Réactions dangereuses	: Se décompose à chaud en donnant de l'anhydride sulfureux (SO ₂). Réaction violente avec les acides et les agents oxydants avec dégagement de SO ₂

11 - Informations toxicologiques

DL 50 par voie orale (rat)	: 2300 mg/kg
Irritation cutanée primaire	: non irritant
Irritation primaire des muqueuses	: irritant

Un contact fréquent ou prolongé peut induire une irritation de la peau et des yeux.

12 - Informations écologiques

Ne pas laisser pénétrer le produit dans les eaux sans traitement préalable.

Produit minéral à concentration élevée, peut provoquer une consommation d'oxygène en station d'épuration biologique ou dans les eaux

L'introduction appropriée en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit : EFFERBAKTOL 125 granulés

Version n°03 du 14/09/2005

13 - Considération relative à l'élimination

Diriger le produit vers un centre de retraitement des produits chimiques.

Emballage souillés :

Les vider de manière optimale. Ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat

14 - Informations relatives au transport

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

15 - Informations réglementaires

Réglementation de l'union européenne (Etiquetage) / Prescriptions nationales.

Numéro-CE : 240-795-3

Directive 67/548/CEE du conseil du 27 juin 1967, concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses :

Symbole(s) de danger : Xi irritant



Xi - Irritant

Phrase(s) de risque : - R31 : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
 - R 37 : Irritant pour les voies respiratoires.
 - R 41 : Risque des lésions oculaires graves.

Conseil(s) de prudence : - S 26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 - S 39 : Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

16 - Autres informations

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

« Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité, il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. »